

Approfondissement et partage des connaissances (APC)

Aperçu des rapports d'APC du
Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement

Les webinaires du mercredi de l'ICAGM

Alexander Jeglic, ombudsman de l'approvisionnement

David Rabinovitch, ombudsman adjoint de l'approvisionnement

Le 12 mai 2021

Contenu de la présentation

1. Qu'est-ce que le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement?
2. Mandat prescrit par la loi
3. Approfondissement et partage des connaissances (APC)
 - Contrats de faible valeur (CFV)
 - Mécanismes de résolution des différends pour la gestion du rendement des fournisseurs
 - L'approvisionnement social : une étude sur la diversification des fournisseurs et les avantages du développement de la main-d'œuvre
 - Approvisionnement d'urgence
 - Paiements en retard
4. Études d'APC à venir
5. Questions

1. Qu'est-ce que le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)?

- Une organisation du gouvernement du Canada **neutre et indépendante**
- **Contribue à la résolution de différends contractuels** entre les organisations fédérales et les entreprises canadiennes
- Promeut **l'équité, l'ouverture et la transparence** de l'approvisionnement fédéral
- **Établit des liens** entre les intervenants, **enquête** sur les plaintes, **présente des rapports** sur les activités d'approvisionnement, formule des **recommandations** et fait part de **pratiques exemplaires**

2. Mandat prescrit par la loi

- ▶ **Revoir les plaintes du fournisseur** concernant l'attribution et l'administration d'un contrat (1 contrat)
- ▶ **Revoir les pratiques d'approvisionnement des ministères fédéraux** afin d'évaluer leur équité, leur ouverture et leur transparence (+/- 40 contrats)
- ▶ **Fournir des services de résolution des différends** aux parties à un contrat fédéral (médiation)

3. Approfondissement et partage de connaissances (APC)

- ▶ Rapports de recherche visant à fournir une **compréhension approfondie d'éléments clés de l'approvisionnement**
- ▶ Les études d'APC examinent des **sujets de préoccupation** soulevés par des **fonctionnaires fédéraux** et des **fournisseurs**
- ▶ Elles fournissent des **informations et des conseils** aux intervenants en approvisionnement fédéral

4. Sujets de l'APC

➤ À ce jour, **cinq rapports d'APC** ont été publiés :

- I. [Contrats de faible valeur \(2019\)](#)
- II. [Mécanismes de résolution des différends pour la gestion du rendement des fournisseurs \(2019\)](#)
- III. [L'approvisionnement social : une étude sur la diversification des fournisseurs et les avantages du développement de la main-d'œuvre \(2020\)](#)
- IV. [Paiements en retard \(2020\)](#)
- V. [Approvisionnement d'urgence \(2020\)](#)

➤ Ils se trouvent sur le **site Web du BOA**

I. Passation de contrats de faible valeur (CFV)

Cette étude d'APC :

- **Évalue les diverses méthodes d'approvisionnement** pour les CFV :
 - Arrangements en matière d'approvisionnement
 - Offres à commandes
 - Approvisionnement concurrentiel
 - Marchés prescrits

- Fournit **une orientation pratique** pour aider à choisir la bonne méthode d'approvisionnement pour les CFV

- Examine les **facteurs à considérer** avant d'attribuer les CFV, notamment les coûts pour les fournisseurs et les organisations fédérales

II. Mécanismes de résolution des différends pour la gestion du rendement des fournisseurs

Cette étude d'APC :

- ▶ Évalue :
 - la **nécessité d'intégrer des mécanismes de résolution des différends**/des mécanismes d'appel dans les cadres de gestion du rendement des fournisseurs
 - les **différentes méthodes** de résolution des différends utilisées partout au Canada
 - les **facteurs à considérer** au moment de mettre en œuvre un processus de résolution des différends

- ▶ Faits saillants :
 - ▶ La mise en œuvre d'un mécanisme d'appel dans le cadre de la gestion du rendement des fournisseurs comporte de **multiples avantages**
 - ▶ Il n'existe pas d'approche commune **à l'échelle fédérale** à ce jour
 - ▶ Différentes approches sont en place dans **les provinces et les municipalités**
 - ▶ Il y a différents **types** de mécanismes d'appel dans le cadre de la gestion du rendement des fournisseurs
 - ▶ **Notes intermédiaires; Frais de traitement; Retenue; Délai de traitement**

III. L'approvisionnement social : une étude sur la diversification des fournisseurs et les avantages du développement de la main-d'œuvre (1/2)

Cette étude d'APC :

- ▶ Examine le **paysage actuel de l'approvisionnement social** partout au Canada et à l'étranger, p. ex. :
 - au Royaume-Uni
 - aux États-Unis

- ▶ Donne un **aperçu des facteurs clés pour le succès** de l'approvisionnement social en ce qui concerne :
 - la diversification des fournisseurs
 - les avantages du développement de la main-d'œuvre

III. L'approvisionnement social : une étude sur la diversification des fournisseurs et les avantages du développement de la main-d'œuvre (2/2)

Facteurs clés de réussite et défis

Élaborer un programme d'approvisionnement social

- Donner l'exemple à l'échelon supérieur – obtenir le soutien de la haute direction
- Comprendre les besoins de son organisation
- Adopter une approche progressive pour des gains rapides
- Certifier ses fournisseurs de la diversité
- Organiser des activités de sensibilisation pour attirer et soutenir les fournisseurs de la diversité

Mettre en œuvre un programme d'approvisionnement social

- Offrir une formation, des outils et des lignes directrices claires
- Démystifier les obstacles perçus à la mise en œuvre
- Collaborer et établir des partenariats avec d'autres groupes ou organisations

Mesurer l'impact d'un programme d'approvisionnement social

- Appliquer un cadre de collecte de données solide, mais réaliste et surveiller sa mise en œuvre à l'interne
- Mettre en place une boucle de rétroaction et communiquer avec ses fournisseurs

IV. Paiements en retard (1/2)

Cette étude d'APC :

- **Examine les paiements en retard** à l'égard de contrats attribués par les ministères fédéraux sur une période de 2 ans :
 - selon les **plaintes** présentées au BOA par les fournisseurs
 - entre septembre **2017** et septembre **2019**
 - ce qui représente **93 paiements en retard** visant 10 ministères

- **Évalue :**
 - le **processus** utilisé par les ministères pour payer les fournisseurs
 - les **perceptions différentes** de ce qui constitue un paiement en retard (fournisseurs/ministères)
 - les **causes profondes** des paiements en retard
 - la **façon de réduire** les paiements en retard

IV. Paiements en retard (2/2)

➤ Suggestions pour **réduire les paiements en retard** :

▶ **Sensibilisation**

- Concilier les « 30 jours » avec des **échéanciers réalistes**
- Comprendre que les **intérêts** peuvent ne pas compenser un paiement en retard

▶ **Contrats**

- **Simplifier** les contrats
- Ne pas **modifier officiellement** le contrat

▶ **Traitement**

- Ne pas attendre **jusqu'au 30^e jour** pour payer les fournisseurs
- **Inciter** le gouvernement à payer plus tôt

V. Approvisionnement d'urgence (1/2)

Cette étude d'APC :

➤ Évalue :

- **le recours aux pratiques d'approvisionnement d'urgence** en réponse aux catastrophes passées
- les **leçons à tirer** de ces expériences qui pourraient être appliquées à de futures situations nécessitant un approvisionnement d'urgence

➤ **Approches communes** en matière d'approvisionnement d'urgence :

- **l'augmentation de la délégation** des pouvoirs en matière d'approvisionnement
- l'approvisionnement **non concurrentiel**
- la **décentralisation/centralisation** de la fonction d'approvisionnement
- l'utilisation des **listes de fournisseurs** ou des **offres à commandes** existantes

V. Approvisionnement d'urgence (2/2)

▶ Défis et risques de l'approvisionnement d'urgence

- Corruption et fraude
- Détermination de la meilleure valeur
- Surveillance et responsabilité
- Perturbation de la chaîne d'approvisionnement

▶ Conclusion

- Les obligations d'équité et de transparence sont les mêmes que dans les situations non urgentes
- Une planification proactive est nécessaire
- Il est essentiel de faire preuve de discernement professionnel et de discrétion
- Il faut assurer une surveillance et une responsabilité adéquates
- Il est important de documenter ses décisions et de créer une piste de vérification

4. Études d'APC à venir

- Chef des services d'approvisionnement
- Force majeure
- L'approvisionnement social 2.0

5. Questions?

BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE L'APPROVISIONNEMENT

400-410, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1R 1B7

Sans frais : 1-866-734-5169

Télécopieur : 1-613-947-6211

ombudsman@opo-boa.gc.ca

www.opo-boa.gc.ca

 @BOA_Canada

**Favorise l'équité, l'ouverture et la transparence
des marchés publics fédéraux depuis 2008**